

N^o. 5. 2 avril
cheval
Prudence honoree.

Le samedi deux avril, Mil huit cent cinquante huit à midi, par devant nous philogène de Montfort, curé, Maire et officier public de l'état civil de la commune de Bazoches, canton de Pulanges, arrondissement d'Argentan, département de l'Orne, est comparu en notre Maison commune le sieur Gervais Cheval, propriétaire, âgé de trent ans, domicilié au Bourg de cette commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin né ce jour d'hui à six heures du matin en son maison. De lui déclarant et de Pauline Philonien le Bailly son épouse en légitime mariage, demeurant avec lui et occupant des loirs du mariage, âgée de vingt huit ans, et auquel enfant il a déclaré donner les prénoms de Prudence honoree. Les dites présentations et de déclarations faites en présence du sieur François Jules Hippolyte Ramis instituteur et du sieur Jean Baptiste Jourdan, sacristain, tous deux âgés de chacun quarante sept ans et domiciliés au Bourg de cette commune, lesquels ont signé avec nous le présent acte de naissance après qu'il lui en a été donné lecture.

Louis Jean Baptiste Jourdan (Gervais Cheval)
ph^{is} Montfort

N^o. 6. 4 avril



Gourmoult
Hémy Marie
Charles.

Le samedi quatre avril, Mil huit cent cinquante huit à quatre heures du matin, par devant nous Pierre Lefebvre, adjoint au Maire pour ce jour d'hui suppléant à cause du prétexte, remplissant les fonctions d'officier de l'état civil de la commune de Bazoches, canton de Pulanges, (Orne) est comparu en notre maison commune Monsieur le Vicomte Auguste Marie de Gourmoult, propriétaire âgé de vingt huit ans, né à Coutances, et domicilié en cette commune, et de la Motte, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né aujourd'hui à six heures du matin, de lui déclarant et de Madame Marie Mathilde de Montfort sa épouse demeurant avec lui, née en cette commune, âgée de vingt un ans, et auquel enfant il a déclaré vouloir donner les prénoms de Hémy Marie Charles. Les dites déclarations et présentations faites en présence de Jean Pierre Malley, marchand drapier, âgé de cinquante sept ans, et de Jules Hippolyte Ramis, instituteur, âgé de quarante sept ans, domiciliés au Bourg de cette commune, lesquels ont signé avec nous et le père de l'enfant le présent acte de naissance, après qu'il leur en a été donné lecture.

Louis Sève Lefebvre (Malley)
de Gourmoult